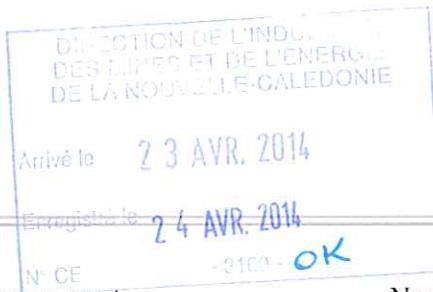


République Française



Secrétariat Général du gouvernement

Nouméa, le 17 avril 2014

Direction du Travail et de l'Emploi

-----  
Inspection du Travail  
Section 3  
-----

12, rue de Verdun  
BP 141- 98845 NOUMÉA CEDEX  
Tél: (687) 27.55.72 - Fax: (687) 27.04.94.  
Site web : [www.dtnc.gouv.nc](http://www.dtnc.gouv.nc) -

N°CS14-2805-167/IT3/BQ/NS

La Direction de l'industrie, des mines  
et de l'énergie de N-C (DIMENC)  
Monsieur Aurélien LOUIS, Directeur

BP 465  
98845 Nouméa Cédex

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement des boues d'hydrocarbures, par la société Le Nickel – SLN- commune de Nouméa

Vos réf. : Dossier n° CE13-3160-002115/TDESI\_0931

*Envoi par courriel à, et par voie postale*

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez mon avis sur la demande d'autorisation de la société Le Nickel – SLN – commune de Nouméa, d'exploiter une installation citée en objet.

L'examen des éléments communiqués dans la notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel, portant d'un part, sur la conformité de l'installation projetée avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé et de la sécurité au travail du personnel concerné, et d'autre part, sur l'incidence des équipements du personnel prévus, sur l'installation, n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.